

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI / M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Achat de prestations lors de l'Open 13 Provence édition 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé l'achat d'espaces publicitaires, promotionnels et l'achat de places pour le tournoi de tennis « Open 13 Provence » édition 2018 pour lesquels sera lancée une procédure de marché négocié sans mise en concurrence préalable avec la SARL Pampelonne, pour un montant global prévisionnel maximum de 1.250.000 € TTC et pour une durée maximum de 90 jours, suivant l'article 30 I 3 du décret 2016- 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, cette procédure est justifiée en raison des droits d'exclusivité détenus par cette société.

Les objectifs de ces achats sont :

- de permettre la réalisation d'une action sociale : permettre l'accès à un spectacle sportif des publics prioritaires du Département et la promotion de la pratique sportive en général, et plus particulièrement celle du tennis,
- de permettre la réalisation d'une action de communication : assurer la promotion du Conseil départemental et assurer l'attractivité de son territoire.

La dépense totale correspondante, soit 1 250 000,00 € TTC maximum, sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOpte
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

